

REVUE DE PRESSE du 19 au 24 juillet 2011

Les évènements majeurs de la semaine

Nous attendions avec impatience et inquiétude les décisions que devaient prendre les Grands Loges d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande lors de leur réunion prévue pour le 19 juillet. Nous y consacrerons le premier chapitre de cette revue de presse.

Bien sur la tentative de passage en force de Maître Legrand a elle aussi continué à faire crépiter tous nos claviers. Elle sera traitée en seconde partie.

La troisième partie de cette revue de presse montre que la machine à suspendre et radier reste très active, et que face à cela et la perte de Reconnaissance de la GLNF, les voix et Appels pour construire se font plus pressants.

Vous voudrez bien nous pardonner l'importance que prennent les annexes de cette revue tant les documents qu'elles contiennent nous ont parus fondamentaux pour votre bonne information et pour vous éviter d'éventuels travaux de ressaisie.

Pour changer un peu notre coutume vous ne trouverez pas d'article divers en dernière partie. La tendance de la semaine allant plutôt vers la poursuite des actes de résistance et des initiatives en vue d'actions de construction, en particulier ce samedi suite à l'annonce faite par la GLUA.

La suspension des relations par la GLUA et de la Reconnaissance par la Grande Loge d'Ecosse

Le Mercredi 20 juillet

Le **Myosotis LML in English** nous fait part de la : « [Réaction d'un Frère après l'annonce de Londres Dublin et Edimbourg](#) ».

Cette réaction qui concerne les décisions de suspension que ces trois Grandes Loges ont décidées la veille est immédiatement relayée par le **Myosotis Ligérien** et le Blog FMR : « [Les GGLL d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse suspendent la reconnaissance à la GLNF](#) ». Bien sur tous les Myosotis et blogs maçonniques divers se feront très vite le relai de cette information capitale.

Nous verrons bientôt que tel est suspendu qui croyait suspendre...

Le Jeudi 21 juillet

Le **Myosotis Brie Champagne Marches de l'Est** sous la plume d'Anaxagore nous parle de la : « [Perfide Albion](#) ». Pour bien comprendre cet article il est important d'avoir préalablement pris connaissance de la lettre datée du 14 juillet dernier, adressée par notre EX à la GLUA et lui annonçant que la GLNF décide de suspendre temporairement ses relations avec elle ! Cette page d'anthologie de la littérature para maçonnique est reprise en copier coller **en annexe 4**.

Voici un large extrait de l'analyse d'Anaxagore dont les arguments ont ensuite été repris et développés par de nombreux autres Myosotis :

« [...] Quant à répondre à une décision de suspension par une décision de même portée supposée avoir été prise antérieurement, j'ai l'impression de me retrouver à la maternelle... ce qui a néanmoins l'avantage de dispenser Maître Stifani de commenter la décision des Grandes Loges britanniques, puisque depuis une semaine, il ne parle plus à « ces gens-là »...

Par ailleurs, **il est surprenant (...) que la GLUA ait "oublié" de faire mention de cette suspension dans sa propre décision**... On ne peut décidément pas faire confiance aux Anglais !

On peut sur le fond débattre « noblement » du principe de non-ingérence. Sur la forme son courrier me pose néanmoins quelques problèmes.

Tout d'abord, il est rédigé en français, à la différence de ses précédents envois, ce qui constitue un évident manque de savoir-vivre vis-à-vis de son destinataire, mais après tout, sommes-nous vraiment à ce détail près...

Ce qui par contre me chagrine beaucoup plus, c'est qu'à l'examen des [propriétés](#) de **cet envoi, on découvre qu'il a été créé le 21 juillet à 9 :14, (ce matin) soit... une semaine après son envoi à la GLUA.**

Je sais que le temps ne compte pas en maçonnerie, mais j'avoue être perplexe et me refuse à croire que Maître Stifani ait pu soit se tromper dans son calendrier, soit fait encore plus improbable, commettre un faux !

Je parierai donc malgré tout sur le fait que ce courrier est non seulement authentique, mais a bien été expédié à la date mentionnée, ce qui malheureusement ne plaide pas en faveur de l'ex Grand Maître de la GLNF...

Alors qu'il nous écrivait il ya deux jours (mardi 19) pour nous souhaiter de bonnes vacances, il aurait « oublié » de nous informer de sa suspension de la reconnaissance de la GLUA ?

Pure distraction, à moins que ce ne soit la fatigue, peut-être....

Il est clair que les miasmes que nous sommes n'ont aucun intérêt à ses yeux, mais cette information, somme toute majeure, aurait pu en intéresser quelques-uns, notamment les quelques GMP qui lui sont toujours fidèles et qui n'ont même pas, selon mes informations, été prévenus de cette décision...
[...] »



Ce même jeudi, le [Myosotis Aquitaine](#) nous donne une traduction de la « [DECLARATION DU GRAND MAÎTRE MACON D'ECOSSE CONCERNANT la Grande Loge Nationale Française](#) »

« La Grande Loge d'Écosse a noté avec préoccupation l'augmentation de mésentente qui s'est poursuivie à la Grand-Loge Nationale Française qui a vu les conflits internes se développer en des actions en justice, y compris les tribunaux français qui ont maintenant nommé un mandataire judiciaire pour gérer la "Grande Loge Nationale Française".

La Grande Loge d'Écosse ne souhaite pas s'immiscer dans les affaires intérieures d'une autre Grande Loge du schisme public de la Grand-Loge Nationale Française mais, par la publicité dans les médias, les principes maçonniques de base ne sont plus respectés et font état d'une mauvaise réputation susceptible de contaminer d'autres Grandes Loges.

La réunion de la Grande Loge Nationale Française prévue pour le 27 Juin 2011, date à laquelle nous avions espéré qu'une solution à la situation actuelle pourrait intervenir, a été annulée et il n'y a aujourd'hui aucun espoir pour que l'harmonie soit rétablie dans un proche avenir.

L'Etat qui continue à gérer les affaires dans la Grande Loge Nationale Française, est susceptible d'endommager le statut international de la franc-maçonnerie et il est donc impératif que la réputation de la Grande Loge d'Ecosse soit protégée.

En conséquence, avec l'autorité spécifique qui m'a été accordée par la Grande Loge d'Écosse, avec effet immédiat, j'ai le regret de suspendre la reconnaissance de la Grande Loge Nationale Française par la Grande Loge d'Ecosse.

Charles Robert Iain Wolrige Gordon de Esslemont Grand Maître maçon le 20 Juillet 2011 »

Le Vendredi 22 Juillet

Le **Myosotis PACA** publie une : « [Traduction de la lettre de la GLUA et la lettre Non reconnaissance par GL d'ECOSSE](#) ». Cette traduction émane de notre Frère Arturusrex du **Myosotis LML in English**. Voici le texte de la GLUA.

« United Grand Lodge of England,

Freemasons' Hall,

Great Queen Street, London Ve2E 5AZ

Objet: "GRANDE LOGE NATIONALE FRANÇAISE"

Le 20 juillet 2011

Lors de la Communication Trimestrielle de la Grande Loge, le Président du Conseil d'Administration a prononcé une déclaration concernant la turbulence au sein de la Grande Loge Nationale Française et il a signalé que le Conseil d'Administration continuera à suivre la situation de près.

Le Conseil regrette que la situation interne de la GLNF se soit détériorée au point que quelques 600 loges ou plus se sont dissociées d'avec ladite Grande Loge ou ont signalé leur intention de le faire. Ceci implique que pour nos Loges, il est désormais impossible de savoir quels sont les maçons français qui peuvent visiter nos Loges en toute régularité et quels sont ceux qui ne le peuvent pas.

L'Harmonie au sein des Loges et parmi les Maçons figure depuis toujours parmi les us et coutumes de la Franc-maçonnerie. Il s'agit d'un des principes fondamentaux portés à l'attention des candidats lors de leur initiation, d'un principe, en fait, tellement fondamental qu'il n'a jamais paru nécessaire d'en faire l'objet d'une Règle dans le Livre des Constitutions, quoique « les Anciennes Charges, (ou Devoirs) », qui figurent comme partie intégrante du Livre des Constitutions, encouragent le culte de l'amour fraternel, « en évitant toutes formes de disputes et de querelles et de médisance. »

Le Conseil est d'avis que la GLNF est peut-être en infraction par rapport au Paragraphe 8 des Principes pour la Reconnaissance d'une Grande Loge (également partie intégrante du Livre des Constitutions) :

« Que les principes des Ancients Landmarks et les us et coutumes du Métier soient strictement observés ».

Alors que les preuves d'une dysharmonie considérable au sein de la GLNF sont accablantes, le Conseil est à présent réticent à recommander le retrait de la Reconnaissance, mais au moment de soumettre son Rapport à la Grande Loge, lors de la Communication Trimestrielle du mois de septembre, **il recommandera que nos relations avec la GLNF soient suspendues.**

Les conséquences de cette suspension seront les suivantes :

- 1) **nos frères ne seront plus autorisés à visiter ni à s'affilier à des loges de la GLNF ;** et
- 2) **nos loges ne seront plus autorisées** à élire comme frère affilié ni à recevoir comme visiteur quelconque frère membre cotisant d'une loge de la GLNF, sauf si celui-là est en même temps membre cotisant d'une loge de la GLUA ou d'une autre Grande Loge, sauf la GLNF, si elle est reconnue par la GLUA.

Cette suspension n'obligera aucun de nos frères déjà membre de Loges sous la juridiction de la GLNF à démissionner de ces loges, ni n'empêchera ces frères de continuer à se prévaloir, en tant que membres de loges de la GLNF, des mêmes droits, y compris celui de la visite, que la GLNF leur accorde.

Le Conseil espère que, bien qu'une suspension formelle de relations avec la GLNF ne puisse être concrétisée avant la tenue de Grande Loge du 14 septembre, **vous encouragerez les frères de vos loges à agir dès à présent conformément à ces futures restrictions comme si elles étaient déjà en vigueur.**

Si vous, ou votre Grand Secrétaire Provincial à qui nous envoyons une copie de cette lettre, avez des questions de n'importe quel ordre concernant la portée, l'étendue ou les effets de ces restrictions, veuillez contacter l'Assistant Grand Secrétaire (...@ugle.org.uk; tel nr).

Il va sans dire que le Conseil espère que l'harmonie sera restaurée d'ici peu au sein de la GLNF et qu'ainsi nous puissions reprendre nos relations normales avec nos frères de France.

Sincèrement et fraternellement
Grand Secretary »



LML in English aura décidément été très utile à tous cette semaine il nous livre un titre sous la forme d'un idiome intéressant dont nous laissons le soin de trouver la signification sur Google : « [He couldn't lie straight in bed !!!](#) ». Cet article développe (en anglais) de manière très ironique la lettre de Stifani rédigée le 21 mais soit disant postée dès le 14 !!!

La tentative de passage en force de Maître Legrand

Le Mercredi 20 juillet

Le Blog FMR publie un : « [Appel à toutes les Loges](#) » par lequel il exhorte les Frères à ne tenir aucun compte de la lettre de Maître Legrand (dont le cabinet de cette dernière a confirmé verbalement qu'elle serait conforme à sa volonté). De l'avis unanime de tous les juristes cet appel à payer n'est pas fondé et nul ne saurait être exclu de l'association pour ne pas avoir obtempéré à cet oukase.

FMR en profite pour mettre l'accent sur l'urgence qu'il y a pour les Loges à signer la déclaration solennelle qu'il propose à nouveau en téléchargement et dont nous vous donnons le texte **en annexe 1** de cette Revue.

Un autre document est également attaché en téléchargement à cet article. Il s'agit de la lettre RAR adressée à Maître Legrand au nom des Frères intervenants dans la procédure dont l'appel a été encore retardé. Vous trouverez copie de cette lettre **en annexe 2**. Enfin, cet article riche en attaches procure aussi une trame de courrier à envoyer aux GMP qui exigeraient le paiement de la cotisation / contribution objet de l'oukase de Maître Legrand. Cette trame vous est communiquée **en annexe 3**.

La machine à suspendre et radier, s'emballe

Le Vendredi 22 Juillet

Le **Myosotis PACA** nous signale que : « [La roue tourne et montre le ridicule](#) ».

« [...] Un conseil de Discipline de la GLNF "made in stifeanisme", vient de se tenir aujourd'hui et de radier quatre ex GMP (en l'occurrence et par ordre alphabétique: Christian **DEGN**__, Laurent **TOUB**__, Charles **TORDJM**__ et Jean-Luc **VENTUR**__).

Décision sans plus aucune importance, seulement ubuesque et ridicule.

Elle est dans la même logique que les lettres de démission automatique reçues ces derniers jours par des centaines de VM signataires de la Déclaration des Loges souveraines: ubuesques et ridicules mais sans plus aucune importance.

*Nous sommes face à un Ex Guide spirituel et à une clique d'affidés hypnotisés, qui ne peuvent se résoudre à voir **qu'une page à été tournée avec la déclaration de la GLUA**.*

Nous reconnaissons toutefois que pour certains parmi ces quatre ex GMP, cela doit faire bizarre de voir ainsi la roue tourner, et d'être à leur tour l'objet d'une sanction.

Ainsi dans la province de Massilia c'était, il y a encore peu de temps, Jean-Luc Ventur__, qui signait ces ordonnances.

La roue tourne, et montre ainsi le ridicule. [...] »

Le Samedi 23 Juillet

Le **Myosotis Maine Atlantique** nous donne une autre déclinaison de l'article publié la veille par César : « [La terreur bleue](#) ». Outre la confirmation des informations ci-dessus, nous y apprenons en dernière minute que :

« [...] Jean-Claude TARD..., le Député GM d'Ephesse jusqu'en janvier où il avait démissionné "en parfait accord" (sic) avec le GM de l'époque (il n'avait pas encore démissionné lui-même et c'était une manœuvre de billard à 3 bandes), **Jean-Claude TARD..., ex Numéro 2, a fait l'objet ce matin d'une mesure de RADIATION.**

Normal, me direz-vous, il était Grand Responsable des Relations Internationales et son aura à l'étranger était INCONTESTABLE ... mais comme la GLNF n'aura plus de Relations Internationales ... Bon à Jeter J-CI TAR ...!!!

Bienvenue au Club !

Continue François, c'est bon pour nous, cette folie meurtrière. Quand tu te retourneras, il n'y aura plus personne derrière toi ! [...] »



Pour le **Myosotis PACA**, ces suspensions illégales de FF et de Loges, ces démissions d'office arbitraires de VM signataires, ces radiations, cette épuration, tout cela est « [symptomatique de la fin de tout règne autocratique](#) ».

Les actes de résistance et appels à l'Union se confirment.

Le Mercredi 20 Juillet

Paracelse du **Myosotis de Septimanie** nous dit : « [Je ne regrette rien](#) ». Il nous offre ainsi une occasion supplémentaire de méditer sur tous les bienfaits initiatiques que nous devons indiscutablement à notre Guide Spirituel à travers cette crise interminable.

Le Jeudi 21 juillet

Le **Myosotis de Neustrie** nous avise que : « [L'Orne fait parler la poudre](#) ». Il est en effet hallucinant de penser que des pseudos GMP substitués puissent encore trouver des volontaires pour entrer dans leur collège ! Après tout qu'importe ? La Neustrie reste très majoritairement hostile au Guide Spirituel.



En ce jeudi, le **Myosotis de Rouvray** titre : « [Mensonge et vérité par Berechit](#) ».

« Bravo mes BAF pour ce travail d'information, pour la pertinence de vos propos, pour la droiture de votre action. La Vérité de s'oppose pas au mensonge. La Vérité EST.

Sur le plan symbolique, l'équerre ne s'oppose pas aux angles aigus ou obtus.

L'équerre permet SEULE de tailler la pierre et de bâtir notre Temple intérieur.

De la même façon, le temps ne "commence pas à être long" dans cette crise provoquée par un individu totalement indigne de nous représenter.

Car pour un Maçon, le temps profane ne peut être confondu avec l'espace sacré, créé par notre seule prise de Conscience, dans un temps éternel.

Dans cette crise profane qui rejallit sur le fonctionnement profane de la GLNF, il n'y a pas de vainqueurs et de vaincus. Il y a ceux qui sont Maçons initiés authentiquement et ..les autres.

La seule vraie puissance de la Maçonnerie est la Loge.

Le seul pouvoir, le seul chef de l'Ordre est le VM entouré de ses Officiers et des Maîtres de la Loge.

C'est la Loge qui a créé l'obédience.

Cela a commencé à Londres en 1717 lorsque quatre Loges se sont unies pour créer la première obédience mondiale.

Depuis vingt ans, par petites touches successives, nos statuts ont été modifiés, verrouillés, pour donner le "pouvoir" à l'obédience.

L'immobilier s'est invité. Un Frère du Conseil d'administration me disait récemment : c'est fou, "ils" ne parlent que d'immobilier...

L'astuce a consisté à faire acheter les Temples par les frères. On émettait des "actions" que les frères achetaient. Puis au bout d'un an on leur suggérait d'en faire don à une société satellite de la GLNF.

Cette société, louait ensuite les locaux...à la GLNF.

L'audit approfondi nous permettra de mieux comprendre tous ces dysfonctionnements méprisables.

La notion d'officier installateur est un contre sens initiatique.

Seul le VM descendant est habilité à installer son successeur. Et s'il en est empêché, c'est le premier passé VM de la Loge qui assure cette noble mission.

Les tabliers bling bling, les qualificatifs ronflants (RF, TRF, dignitaire etc.) n'ont aucun sens initiatique.

Faire monter à l'Orient les tabliers bleus est une absurdité.

C'est comme si l'intendant du Vatican passait avant le Pape!

Pendant trente ans, j'ai fermé les yeux sur ces dérives dont j'étais parfaitement conscient, car sans doute, comme beaucoup d'entre vous, j'étais en harmonie avec les Frères des Loges ou je travaille.

Mais maintenant, nous devons redresser les murs de notre Temple et le rebatir selon les anciens usages.

Restons vigilants et calmement mobilisés pour en chasser les usurpateurs..

Je vous embrasse tous.

Berechit »



Toujours en ce jeudi fécond, le **Myosotis de Lorraine** suggère une initiative inédite dans son article : « [La Loge creuset des décisions](#) ». Pour prendre l'initiative du refus des dirigeants **pourquoi les Loges ne feraient-elles pas la grève ?**

Le Samedi 23 Juillet

Le **Myosotis Paris Grande Arche** publie un « [Appel solennel](#) » adressé aux Chefs de l'Ordre de la GLNF signataires de la Déclaration des loges et ayant été démissionnés d'office (et à ceux qui

s'appêtent à l'être) ; appel qui fait suite à la décision de la GLUA et qui représente une étape supplémentaire par rapport à la Déclaration des Loges.

Il s'agit d'un appel conjoint de deux des 15 ex-GMP, Marc CAIRE et Charles TORDJMAN, qui reprennent en y souscrivant un appel à **construire une Union des Loges Régulières Françaises**, lancé par Frédéric. GARNIER, VM de la RL La Fraternité Écossaise. Cet appel et celui d'origine sont repris **en annexe 5**.



Le **Myosotis Grande Couronne** déclare : « [Non à la scission nous réclamons l'unité](#) ». Sesituant dans le cadre des statuts actuels de la GLNF et dans la perspective de l'élection d'un GM selon ces règles. Socrate nous présente « **une version 2** » de la précédente « déclaration des Loges justes » et attire notre attention sur le fait qu'il soutient la candidature de Jean Murat, qui serait le seul véritable opposant éligible en respectant nos statuts. La version n°2 fait l'objet **de l'annexe 6**.



En ce même samedi le **Myosotis Limousin** lance des attaques toujours plus vigoureuses à l'encontre de FMR, des Myosotis « FMRistes » et des trois juridictions. Il insinue que ces derniers seraient de mèche avec le Groupe des 15 ! « [Grandes et petites manœuvres d'un collectif qui nous veut du bien](#) » vous en dira plus sur l'opiniâtreté avec laquelle Wilhem Fertag persiste à croire qu'en dehors de LA solution que son blog préconise, il n'est pas de salut possible pour les Frères.

EN CONCLUSION

Nous laisserons le soin de conclure au **Myosotis Aquitaine** avec son article de samedi 23 juillet : « [On fait quoi maintenant ?](#) ».

« Après tant de mois de luttes ; Après tant de descentes aux enfers ; Après les multiples suspensions de reconnaissance internationale dont celles des Grandes Loges britanniques ; Après le dernier courrier délirant du Caligula de Pisan suspendant le reste du monde (voir l'article du Myosotis ligérien) ;

On fait quoi maintenant ?

On continue à se regarder le nombril et on hésite à agir ?

On continue à se déchirer entre nous et à se décerner de bons brevets de résistance tout en instruisant pour les autres des procès en suspicion légitime ?

On fait quoi maintenant ?

On agit ou on regarde mourir l'héritage que nous avons reçu ?

On fait quoi maintenant ?

On attend le dernier déluge pour être enfin débarrassés de nos soucis en finissant noyés ?

Ou on se met en marche pour bâtir l'arche commune qui permettra de sauver en France la franc-maçonnerie de Tradition, régulière et reconnue ?

On fait quoi maintenant ?

On réunit nos R.L. et on signe l'appel solennel des loges souveraines et régulières.

On fait quoi maintenant ?

ON CONSTRUIT puisque ceci au cœur de notre vocation de franc-maçon. »

Fraternellement

Philippe et Bernard.

Annexe 1

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS

A toutes les loges régulières de France

Nous, Respectable Loge..... membre de la Franc-maçonnerie universelle, traditionnelle et régulière, inscrite sous le numéro... dans les registres de la Grande Loge Nationale Française ;

Considérant que le Grand Maître démissionnaire François STIFANI a, par ses actions, manqué au respect des principes qui, de manière coutumière, gouvernent les Loges régulières, notamment :

- L'article 6 de la Règle en douze points de la Franc-maçonnerie édictée par la Grande Loge Nationale Française :

« La Franc-maçonnerie impose à tous ses membres le respect des opinions et croyances de chacun. Elle leur interdit en son sein toute discussion politique ou controverse religieuse.

Elle est un centre permanent d'Union Fraternelle où règne une compréhension tolérante et une fructueuse harmonie entre des hommes qui, sans elle, seraient restés étrangers les uns aux autres ».

- L'article 11 :

« Les Francs-Maçons contribuent, par l'exemple actif de leur comportement sage, viril et digne, au rayonnement de l'ordre dans le respect du secret maçonnique ».

- L'article XIX des règlements des constitutions de la première Grande Loge, dites Constitutions d'Anderson (1723) :

« Si le Grand-Maître abusait de son Pouvoir et se rendait indigne de l'obéissance et la Sujétion des Loges, il serait traité alors de la manière qui sera fixée par un nouveau Règlement : jusqu'ici en effet, l'ancienne Confrérie n'a jamais eu l'occasion de la faire, parce que tous ces GRANDS-MAÎTRES se sont toujours montrés dignes de cet honorable Office ».

Considérant que ces manquements graves et renouvelés expliquent le chaos qui règne actuellement au sein de la GLNF : intimidations ; invitation des caméras de télévision dans l'espace sacré de nos loges ; communications dans les médias et engagements politiques ; sanctions et exclusions de nombreux frères ne demandant que le retour au travail et aux valeurs de la Franc-maçonnerie de tradition ; non respect de décisions judiciaires exécutoires ; rupture unilatérale avec les Juridictions ordinales traditionnelles et régulières ;

Considérant que ces errements ont déjà entraîné sur le plan extérieur la suspension de la reconnaissance de la G.L.N.F par plusieurs Grandes Loges régulières ;

Considérant que, pour l'ensemble de ces raisons, la majorité des loges régulières ne reconnaissent plus, depuis plusieurs mois, le TRF François Stifani comme Grand Maître ;

Considérant que les dérives de sa gouvernance chaotique ont entraîné notre Obédience en dehors des chemins de la régularité, et soucieuse de permettre aux Frères de leur Loge, sans exception aucune et quel que soit leur rite, de poursuivre leur parcours maçonnique dans un climat apaisé ;

En dehors de toute appartenance à un quelconque mouvement particulier, sans ambition personnelle et collective, et après avoir consulté les Maîtres Maçons de notre Atelier, et obtenu, dans le respect des us et coutumes de la Maçonnerie Traditionnelle, leur accord à la majorité qualifiée des 2/3 :

DÉCIDONS

- **de suspendre** provisoirement nos liens maçonniques avec la Grande Loge Nationale Française, le temps qu'une puissance maçonnique respectueuse des critères de la Franc-maçonnerie régulière universelle soit de nouveau présente sur le territoire français ;
- **d'appeler** l'ensemble des Loges de la Grande Loge Nationale Française, tous Rites confondus, à les rejoindre pour travailler, à la Gloire du Grand Architecte de l'Univers, dans cet espace de respect retrouvé de l'autre, aussi longtemps que la gouvernance de cette obédience continuera de s'écarter des Principes Fondamentaux de la Maçonnerie Universelle.

Au besoin, en nous regroupant prochainement dans une structure conforme aux valeurs universelles et intemporelles véhiculées par la Franc-maçonnerie, pour y accueillir les Frères réguliers qui, membres de la GLNF, ne trouvent plus dans cette obédience les conditions de travail maçonnique traditionnel et régulier.

Espérant que la GLNF saura, après le départ de celui qui se prétend encore son Grand Maître, redevenir le foyer chaleureux de cette régularité.

Fait à :

Le :

Le Vénérable Maître en chaire :

Annexe 2

Lettre recommandée adressée à Me Legrand

Paris le 19 juillet 2011

Lettre recommandée avec AR

Maître,

C'est au nom des requérants à l'ordonnance qui vous a nommée administrateur ad hoc que nous vous adressons la présente lettre recommandée.

Par courrier circulaire diffusé par mail le 13 juillet à tous les membres de la GLNF vous avez cru devoir lancer un « ultime appel » au versement de contributions en menaçant de radiation ceux qui ne s'en acquitteraient pas avant le 19 juillet.

Vous prétendez pour ce faire vous fonder d'une part sur l'article 13.1 du Règlement Intérieur de la GLNF et d'autre part sur l'article 1135 du Code Civil.

En toute hypothèse, votre référence à l'article 13.1 du Règlement Intérieur procède d'une lecture inexacte de cet article.

Celui-ci ne vise en effet que le cas des éventuelles *contributions complémentaires correspondant à des dépenses particulières* que la cotisation annuelle ne pourrait suffire à couvrir.

Ce n'est manifestement pas le cas du « budget minimum de frais de fonctionnement » que vise votre courriel du 13 juillet, qui ne peut être considéré comme une dépense particulière, car elle relève exclusivement et par nature de la cotisation annuelle dont vous savez parfaitement qu'elle n'est pas exigible tant pour 2009 que pour 2010 tant que l'assemblée générale de la GLNF n'aura pas formellement statué sur ce sujet.

Plutôt que de viser la procédure, inapplicable au cas présent, de contributions complémentaires pour des dépenses principales concernant le fonctionnement normal de la GLNF, mieux aurait sans doute valu que vous employiez le semestre qui vient de s'écouler depuis votre nomination, à vous occuper du principal en convoquant, ce qui est votre mission expresse, l'assemblée générale de la GLNF au moins sur cette question des cotisations.

Nous ne pouvons que regretter pour notre part cette carence dans l'exercice de la mission qui vous a été impartie par le Juge des requêtes à qui nous adressons copie de la présente.

Par ailleurs pour ce qui concerne votre référence à l'article 1135 du Code civil, qui pourrait effectivement concerner l'hypothèse de contributions exceptionnelles, encore faudrait-il que vous soyez en mesure de justifier pourquoi vous n'avez pu à ce jour régulariser l'appel à la cotisation annuelle normale et surtout que vous puissiez fonder leur appel éventuel sur une situation financière

critique de la GLNF.

Or force est de constater que votre courriel du 13 juillet ne donne aucune indication chiffrée sur la situation financière actuelle de la GLNF.

Bien plus, depuis des semaines vous affectez d'ignorer notre demande d'informations sur ce sujet pourtant essentiel pour les membres de notre obédience, alors qu'à tout le moins, il vous suffisait de diffuser un communiqué de votre expert-comptable indiquant en quelques chiffres pourquoi il serait aujourd'hui impératif de lever une contribution exceptionnelle pour faire face à une situation critique de trésorerie.

Non seulement, compte tenu de votre silence persistant, nous ne pouvons que douter que la situation financière de la GLNF menacerait à ce jour sa « pérennité » mais là aussi, nous ne pouvons que constater une autre carence de votre part dans l'exercice de votre mission, car la moindre des choses pour l'administrateur d'une association est d'informer régulièrement ses membres de l'état de ses diligences et particulièrement de l'état de trésorerie de l'organisation qu'il a reçu mandat judiciaire de gérer.

En notre qualité de requérants à l'ordonnance qui vous a nommée, nous vous demandons donc officiellement par la présente de réunir, au moins sur le sujet du budget et des cotisations annuelles, l'assemblée générale que la GLNF a par décision judiciaire exécutoire, pour obligation de convoquer *sans délai*, et de fournir à ses membres des informations financières objectives auxquelles ils sont en droit de prétendre précisément en leur qualité de membres.

Veuillez agréer, Maître, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le compte et au nom des requérants

Jacques BRET

Copie à Monsieur le Juge des Requêtes

Annexe 3

Trame de la lettre à adresser aux GMP qui réclament la cotisation/contribution

TRGMP,

Par votre courrier du vous nous invitez à régler les cotisations de l'exercice 2010/2011, dont vous affirmez qu'elles seraient dues. Vous invoquez pour ce faire le communiqué adressé par Me Monique Legrand administrateur ad' hoc en date du 13 juillet 2011.

Le courrier recommandé qui vient de lui être adressé par les Frères qui ont introduit une procédure devant le TGI de Paris à l'occasion de laquelle la GLNF a été condamnée, affirme le contraire. Les arguments invoqués sont suffisamment convaincants pour que notre loge n'accepte pas de déférer à une demande de paiement alors que Me Legrand n'a pas rempli les obligations qui lui étaient imposées par une décision exécutoire. Par ailleurs, cette demande est assortie de menaces de sanctions à notre égard qui nous paraissent totalement inapplicables et injustifiées.

Il appartient à Me Monique Legrand de se conformer à la décision du TGI de Paris et de convoquer sans délai une Assemblée Générale qui décidera souverainement de ce paiement et du montant acceptable d'une cotisation, après que nous ayons pris connaissance des audits qu'elle a diligentés. Nous vous prions de croire, TRGMP, à l'assurance de nos sentiments fraternels.

Annexe 4

Lettre du « GM » publiée le 21 par « Brèves » et datée du 14 juillet !!!

Grande Loge Unie d'Angleterre
à l'attention d'Alan Englefield Grand Chancelier
envoi par mail
Paris, le 14 juillet 2011

Objet : Suspension temporaire par la GLNF de ses relations avec la GLUA

Mon Très Cher Frère,

Le 14 juillet est une date hautement symbolique pour la France, qui a vu triompher les notions universelles de Liberté, Egalité et de Fraternité en 1789.

Au dossier de six pages, suivi de deux courriers complémentaires que nous vous avons transmis vous m'avez adressé une réponse de moins de dix lignes nous signifiant que votre position reste inchangée. Nous constatons à regret que vous n'avez nullement pris en considération les différents éléments objectifs qui vous ont été adressés et qui établissent sans conteste l'origine et les responsables de l'entreprise de déstabilisation dont notre Obédience fait l'objet depuis plusieurs mois et qui a été largement diffusée sur internet par les opposants à la Gouvernance dont la Légitimité résulte de l'application et du respect de nos Statuts et Règlements.

Au lieu de vous forger un jugement sur des éléments objectifs, matériels et vérifiables – tels que les rapports d'audit que nous vous avons transmis et qui indiquent :

- **l'absence d'anomalies et d'irrégularités dans la gestion de la GLNF**
- **et la parfaite et incontestable probité de ses dirigeants,**

vous avez préféré recevoir à votre siège de Londres, sans nous en faire part, les principaux responsables de la situation que vit notre Grande Loge. Au vu de ces éléments, nous sommes en droit de nous interroger sur les fondements de votre réponse qui, ne s'appuyant sur aucune argumentation ni sur aucun élément précis, prend la forme d'une opinion orientée et non d'un jugement compréhensible par tous.

De plus, et c'est l'un des faits majeurs de la situation, nous nous interrogeons également sur certains événements récents, susceptibles de porter gravement atteinte à la notion de Reconnaissance. En effet, certaines Grandes Loges "*amies*" ont suspendu leur Reconnaissance au seul motif prétendu que la situation de la GLNF porterait préjudice à l'image de la Franc-Maçonnerie en général. Il s'agit là d'une conception de la Solidarité entre Grandes Loges Reconnues internationalement que nous ne partageons pas et qui est sujette à caution. Ces quelques Grandes Loges en prenant l'initiative malheureuse d'une suspension de Reconnaissance de la GLNF, qui fait face à des difficultés qui la menacent dans son intégrité même, signifie qu'on ne doit attendre aucun soutien de leur part préférant s'en éloigner pour ne courir aucun risque prétendu d'être touchées par ces difficultés. Cette attitude n'est ni maçonnique, ni acceptable au plan éthique. L'histoire de la Maçonnerie retiendra la part de responsabilité de ces Grandes Loges dans le processus concerté de déstabilisation de la GLNF.

Nous l'avons déjà écrit à différentes reprises ces "suspensions de reconnaissance" servent opportunément les buts critiquables des premiers responsables identifiés et sont contraires par bien des aspects aux règles de 1929 et 1949 qui régissent les Grandes Loges Régulières dans le monde. En effet, parmi les arguments avancés, certaines Grandes Loges se sont uniquement fondées sur un ou deux articles de presse tendancieux de l'hebdomadaire français « L'Express », magazine en difficulté financière qui, en quête de sensationnalisme, s'est attaqué plusieurs fois à la GLNF en prenant uniquement l'angle de nos opposants, car la vérité des faits est moins « *vendeuse* » que les

calomnies ou les insinuations de détournement financiers qui permettent d'attirer plus de lecteurs avides de scandales potentiels.

Par cette attitude et par l'absence de motifs réels, ces Grandes Loges favorisent l'action des responsables des Juridictions du Suprême Conseil du R.E.A.A, du Grand Chapitre Français, du Directoire des Loges Rectifiés et du Grand Prieuré Rectifié de France. Les suspensions de Reconnaissance sont provoquées, attendues et instrumentalisées par ces responsables qui s'en servent à loisir (et en sont curieusement informés avant tout le monde) pour discréditer la GLNF et favoriser des ambitions illégitimes.

Comme nous l'avons déjà dit précédemment, la stratégie mise en place par ces opposants est la diffusion massive de calomnies sur les blogs internet. Quelques intervenants postent des messages sur les différentes déclinaisons d'un seul blog et donnent l'illusion du nombre.

C'est ainsi que quelques "Frères" et parmi eux, quelques dizaines de rédacteurs de commentaires sur ces blogs, ont pris en otage les 44 000 Frères de la GLNF qui sont des MACONS sincères et convaincus. La source unique du discrédit jeté sur notre Obédience est ce réseau de quelques Frères calomniant, menaçant et insultant sans mesure sur ces blogs internet.

Dans ce contexte, certaines Grandes Loges se sont permises de s'ingérer directement dans les affaires intérieures de la GLNF. Ainsi, la Grande Loge de Turquie a transmis une lettre dans laquelle elle déclare explicitement s'éloigner de la Gouvernance de la GLNF.

Curieusement, cette déclaration totalement irrégulière et matérialisant un acte d'ingérence envers notre Obédience n'a soulevé aucune remarque de la Grande Loge Unie d'Angleterre, qui devrait pourtant se souvenir des textes édictés en 1929 et 1949. En violation de ce même principe de non ingérence d'autres responsables de Grandes Loges amies se sont investis au delà de l'admissible dans la désignation d'un nouveau Grand Maître ou dans les dates de réunions des organes de la GLNF sans que cela ne soulève, là non plus, aucune observation de votre part.

Le principe de non-ingérence est primordial pour maintenir des relations harmonieuses entre Grandes Loges Régulières. Lors de la Réunion des Grands Maîtres des Grandes Loges Régulières Européennes, des 4 et 5 septembre 2009 à Paris, les Grands Maîtres s'étaient accordés pour affirmer que la Grande Loge à la prérogative de la représentation de la Franc-Maçonnerie sur son territoire et quelle a le privilège de régler chaque problème de ce type sur un plan local sans tolérer aucune intervention extérieure.

Dans la continuité des ces déclarations, nous avons affirmé à la conférence de Bruxelles le 1er juillet dernier, que ce principe de non-ingérence est le premier attribut de la souveraineté que nous avons toujours défendue.

Toute Grande Loge REGULIERE est en droit de revendiquer cette pleine Souveraineté et de la défendre face à toute autre organisation maçonnique. Cette question ne concerne pas seulement la GLNF, elle prend une importance croissante dans le fonctionnement des Grandes Loges, au point d'avoir conduit à la rédaction d'une règle portant le numéro 8 : *« Les corps Maçonniques pour les Hauts Grades et les Grades Latéraux s'interdiront d'interférer dans la Gouvernance des Grandes Loges ou de s'impliquer dans des problèmes relatifs à l'Ordre et vice-versa, en s'efforçant de toujours éviter une quelconque implication dans des conflits personnels ou dans le soutien de dissidents ou d'opposants, et ce, de façon directe ou indirecte ».*

Afin que cette situation de confusion ne puisse se traduire aux yeux des Frères de la GLNF comme vous impliquant d'une façon ou d'une autre dans les problèmes que nous avons à résoudre, il nous semble préférable de suspendre temporairement nos relations avec la Grande Loge Unie d'Angleterre, à laquelle nous restons bien entendu très attachés.

Nous ne souhaitons pas que la situation que vit notre Grande Loge puisse être utilisée ou servir de prétexte. La Franc-maçonnerie internationale vit de véritables difficultés qui ne pourront pas être résolues si nous ne savons pas faire preuve entre nous de dialogue, de tolérance et de solidarité.

Thomas. W. Jackson, Secrétaire exécutif, de la XIème Conférence des Grandes Loges Régulières réunie les 13 et 14 mai 2011 à Cartagena de Indias en Colombie, l'a énoncé avec force et clarté : *« Des observations que j'ai pu mener ces dernières années, il me semble que la Franc-maçonnerie régulière s'approche d'une crise dans son fonctionnement au regard des empiétements de certaines organisations irrégulières et si les Francs-Maçons réguliers ne travaillent pas ensemble pour se défendre, notre influence future et notre image seront affaiblis de façon irrémédiable. (...) Nous observons que l'une des principales causes de l'augmentation des*

incidents réside dans la propagation rapide de la "désinformation" sur internet ... (...) Dans certains pays, les corps maçonniques annexes représentent aussi toujours un facteur de division. ... Des divisions continuent à se produire, des luttes de pouvoir créent des fissures, des compétitions entre Grandes Loges surviennent, certaines règles de reconnaissances sont encore ignorées et des corps maçonniques subordonnés à des Grandes Loges continuent de créer des dissensions internes. (...)

L'écho de cette déclaration n'a visiblement pas été assez fort pour être entendu par certaines Grandes Loges, voisines de la GLNF, qui préfèrent se détourner d'une Grande Loge sœur quand celle-ci traverse des difficultés. Cette situation aurait dû être l'occasion de démontrer la solidarité des Grandes Loges Régulières et Reconnues, et non l'occasion d'alimenter les arguments des adversaires de la Franc-maçonnerie spirituelle de Tradition à laquelle la GLNF et ses frères sont viscéralement attachés.

Cette suspension temporaire de nos relations avec la Grande Loge Unie d'Angleterre nous permettra de mieux prendre en compte et traiter nos difficultés, patiemment, en toute indépendance et en toute transparence avec les Frères de la GLNF qui sont seuls juges des solutions à mettre en œuvre et auxquels seuls nous devons des comptes. La GLNF a la pleine capacité et les ressources nécessaires pour apporter les réponses adaptées à la situation qu'elle connaît.

Nous sommes sur le point de résoudre nos difficultés et le calme sera rétabli. L'harmonie retrouvée, nous ne manquerons pas de revenir vers vous, dans un climat de confiance et d'estime qui jamais n'aurait dû être altéré.

Veillez agréer, Mon Très Cher Frère, l'expression de mes sentiments fraternels.

François Stifani
Grand Maître

Annexe 5

Samedi 23 juillet 2011

APPEL SOLENNEL

Mes FF, la perte de la reconnaissance internationale de la GLNF à laquelle la Grande Loge Unie d'Angleterre, qui est notre Grande Loge mère, est désormais associée nous oblige à réagir promptement pour affirmer notre attachement à la régularité de notre pratique maçonnique.

L'une des initiatives proposées nous paraît traduire avec justesse les aspirations d'une grande majorité d'entre nous.

En effet, le VM d'une loge régulière nous a adressé un appel qui rejoint la déclaration solennelle que nous avons invité toutes les loges à adopter en respectant certaines règles de majorité propres à nous permettre de retrouver la reconnaissance dont nous pressentions le retrait.

L'initiative de créer une **Union des Loges Régulières Françaises** est désormais seule de nature à préserver l'authenticité et l'universalité de notre démarche maçonnique.

Vous trouverez en pièce jointe l'appel de ce V.M, qui vient d'être l'objet d'une sanction de la part d'une gouvernance démissionnaire depuis le 21 janvier 2011 ; avec le projet de déclaration solennelle à soumettre au vote de votre loge qui nous permettra, nous l'espérons, de retrouver rapidement la reconnaissance internationale qui nous a été retirée ; et ce, dans le respect de la régularité, de la diversité et de la richesse de nos rites respectifs.

Vous pourrez très rapidement correspondre avec l'Union des Loges Régulières Françaises sur l'adresse suivante regularitelogesunies@gmail.com.

Cette initiative sera, nous en sommes convaincus, l'occasion d'une véritable renaissance et permettra de préserver notre franc-maçonnerie de tradition dans le respect des Landmarks et de la règle en 12 points.

T.R.F Marc Caire

T.R.F Charles TORDJMAN

APPEL SOLENNEL AUX CHEFS DE L'ORDRE DE LA GRANDE LOGE NATIONALE FRANÇAISE

Après la Grande Loge du Luxembourg, la Grande Loge Régulière de Belgique, les Grandes Loges Unies d'Allemagne, la Grande Loge d'Autriche, la Grande Loge Suisse-Alpina, la Grande Loge de Pologne, la Grande Loge Régulière d'Italie, la Grande Loge Régulière de Turquie et la Grande Loge du Massachusetts, ce sont maintenant les Grandes Loges d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande qui viennent de suspendre leur reconnaissance de la Grande Loge Nationale Française.

Sanction des seules dérives de François Stifani qui aurait pu, comme le soulignent les Grandes Loges britanniques, mettre un terme à cette situation le 27 juin dernier, elle touche directement et rudement tous les Frères de la GLNF, qui risquent dès demain d'être mis au ban de l'infamie de la Maçonnerie Universelle.

Sanction également de la direction d'une obédience qui s'est écartée des Landmarks et des principes de la Régularité quand la majorité des Loges continuaient à les maintenir dans des conditions souvent difficiles.

En votre qualité de Vénérables Maîtres, Chefs de l'Ordre, et désormais seuls dépositaires de la Tradition et de la Régularité maçonniques, il vous appartient, au nom et dans l'intérêt des Frères de vos Loges de prendre toutes vos distances avec cette direction qui, avec la suspension de sa reconnaissance, a perdu aujourd'hui perdu toute légitimité.

Moi, Frédéric GARNIER, Vénérable Maître de la Loge La Fraternité Écossaise, ayant signé récemment l'appel des Loges Régulières, venant d'être l'objet d'une sanction d'un pouvoir que nous ne pouvons plus reconnaître, pas plus qu'il n'est désormais reconnu, je déclare solennellement créer ce jour l'**Union des Loges Régulières Françaises**.

En cet instant où le destin de la GLNF risque de basculer, j'invite tous les Vénérables Maîtres, seuls de l'Ordre à même de reconstruire ce que l'ignorance, l'orgueil, l'ambition et l'amour des métaux ont

détruit, à se joindre à moi avec les nombreuses Loges qui ont déjà suspendu provisoirement leurs relations maçonniques avec une obédience déconsidérée et à faire entendre, dans le cadre de cette Union, leur rejet sans équivoque.

Nous appelons également sans exclusive, toutes les forces d'opposition, constituées ou non, à se joindre à cet appel afin de confirmer devant la Maçonnerie Universelle que les Francs-maçons de la Grande Loge Nationale Française restent unanimement et inconditionnellement attachés aux principes de Reconnaissance et de Régularité et qu'ils en sont aujourd'hui l'unique et légitime expression.

Fait à Tours le 21 juillet 2011

Frédéric GARNIER

Annexe 6

Version 2 du 21 juillet 2011

LE MOUVEMENT DES LOGES JUSTES

DECLARATION

Nous, Apprentis, Compagnons et Maîtres de la Respectable Loge , membres de la Franc-maçonnerie universelle, traditionnelle et régulière, inscrite sous le numéro ... dans les registres de la Grande Loge Nationale Française ;

Considérant que François Stifani, Président démissionnaire du CA de l'Association GLNF, a, par son comportement, manqué au respect des principes qui, de manière coutumière et Maçonnique, gouvernent les Loges régulières notamment :

➤ L'article 6 de la Règle en douze points de la Franc-maçonnerie édictée par la Grande Loge Nationale Française :

« *La Franc-maçonnerie impose à tous ses membres le respect des opinions et croyances de chacun. Elle leur interdit en son sein toute discussion politique ou controverse religieuse.* »

➤ L'article 11 :

« *Les Francs-Maçons contribuent, par l'exemple actif de leur comportement sage, viril et digne, au rayonnement de l'ordre dans le respect du secret maçonnique* ».

➤ Et, bien qu'il ne figure pas dans nos textes, rappelant l'article XIX des règlements des Constitutions de la première Grande Loge, dites *Constitutions d'Anderson* (1723) :

« Si le Grand Maître abusait de son Pouvoir et se rendait indigne de l'obéissance et la Sujétion des Loges, il serait traité alors de la manière qui sera fixée par un nouveau Règlement : jusqu'ici en effet, l'ancienne Confrérie n'a jamais eu l'occasion de la faire, parce que tous ses Grands Maîtres se sont toujours montrés dignes de cet honorable Office ».

Considérant que ces manquements graves et renouvelés sont la source du chaos qui règne actuellement au sein de la GLNF : intimidations, invitations des caméras de télévision dans l'espace sacré de nos Loges, communications dans les médias et engagements politiques, sanctions et exclusions de nombreux Frères ne demandant que le retour au travail et aux valeurs de la Franc-maçonnerie de tradition, non respect de décisions judiciaires exécutoires, rupture unilatérale avec les Juridictions ordinales traditionnelles et régulières, ...

Considérant que ces errements ont déjà entraîné sur le plan extérieur de nombreuses réactions négatives dont la suspension des liens d'amitié (Pologne), celle des relations avec la gouvernance actuelle (Turquie), celle de la reconnaissance (provisoirement pour Alpina) de la G.L.N.F par plusieurs Grandes Loges régulières.

Considérant que ces dérives ont entraîné notre Obéissance en dehors des chemins de la régularité, et soucieux de permettre aux Frères de leur Loge de poursuivre leur parcours maçonnique dans un climat apaisé sans exception aucune et quel que soit leur rite.

En dehors de toute appartenance à un quelconque mouvement particulier, sans ambition personnelle et collective, et après avoir consulté les Maçons de notre Atelier,

DÉCIDONS

- **De continuer à travailler en Maçons dans nos Loges** et à en préserver l'unité avec nos Frères d'opinions éventuellement différentes.
- **De maintenir nos Loges au sein de la GLNF** afin de participer à toute Assemblée nécessitant nos votes pour le bien de l'Obéissance.
- **D'appeler l'ensemble des Loges de la Grande Loge Nationale Française**, tous Rites confondus, **à les rejoindre** dans ce mouvement des « **Loges Justes** » pour travailler, à la gloire du Grand Architecte de l'Univers.
- **D'appeler l'ensemble des Loges à demander la tenue d'une AG** avec entre autres à l'ordre du jour, l'élection d'un Président (ou ratification d'un Grand Maître) en demandant à leurs VM et 1^{er} Surveillant de signer la demande pétitionnaire.

Espérant que la GLNF saura, après le départ de celui qui se comporte encore comme son Grand Maître, redevenir le foyer chaleureux de cette régularité.

Fait à :

Le :

